

Blois, le 25 JUIN 2019

Affiché le 25 JUIN 2019

Le Directeur Adjoint

N° 291/SDIS41/2019/JRH/MM

Affaire suivie par : Magali MARTZOLFF

☎ : 02 54 51 54 35

☎ : 02 54 56 05 16

✉ : magali.martzolff@sdis41.fr

## NOTE DE SERVICE N° 2019-291

Président	<input type="checkbox"/>	Préfecture	<input type="checkbox"/>	Conseil Départemental	<input type="checkbox"/>
Comité de direction	@	Groupement Territorial Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	CS	<input checked="" type="checkbox"/>
Pôle Opérationnel	<input checked="" type="checkbox"/>	Groupement Territorial Sud	<input checked="" type="checkbox"/>	CI	<input checked="" type="checkbox"/>
SSSM	<input checked="" type="checkbox"/>	CTA-CODIS	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous syndicats	<input type="checkbox"/>
Groupement Administration	<input checked="" type="checkbox"/>	Centre de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	UDSP	<input type="checkbox"/>
GAECPP	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Blois-Nord	<input checked="" type="checkbox"/>	Personnels concernés	<input type="checkbox"/>
Groupement des Services Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	CSP Romorantin-Lanthenay	<input checked="" type="checkbox"/>	Centres concernés	<input type="checkbox"/>
		CSP Vendôme	<input checked="" type="checkbox"/>		

### REDACTION-MODIFICATIONS

Indice	Initiateur	Date	Modification(s)
0	Lcl Hermelin	30 juin 2015	
1	Lcl Hermelin	21 juin 2017	
2	Lcl Hermelin	24 juin 2019	

### **Objet** : Hyperthermie et coups de chaleur

La présente note a pour but de rappeler les règles essentielles de prévention à mettre en œuvre pour protéger les agents des méfaits de la chaleur et du soleil.

L'hyperthermie ou coup de chaleur peut compromettre l'état de santé des agents. Il est donc important de rappeler les recommandations destinées à prévenir les conséquences d'une exposition aux fortes chaleurs :

Les 10 commandements pour prévenir les coups de chaleur :

1. *Hydratation +++ : la meilleure prévention est de ne pas attendre d'avoir soif*
2. *Tenue adaptée et aérée dans la mesure du possible*
3. *Entraînement physique et entretien de la condition physique qui participe à une meilleure adaptation de l'organisme en situation extrême*
4. *Acclimatement si changement de climat brutal*
5. *Adapter son effort aux conditions climatiques*
6. *Respecter de bonnes conditions de sommeil avant l'effort et penser à la récupération (à l'ombre ou dans un endroit frais et aéré)*
7. *Eviter de fumer avant ou pendant l'effort*
8. *Manger régulièrement et de façon légère*
9. *Ne pas sauter de repas*
10. *Pas de consommation d'alcool ni de stupéfiants*

Par ailleurs, en période de grande chaleur, il y a lieu de rappeler les règles de bons sens (sous le contrôle des responsables hiérarchiques) qui prévalent dans l'organisation des journées de travail des sapeurs-pompiers, des agents en casernements et des personnels affectés aux missions de logistique.

Les chefs de centre ont donc toute latitude pour organiser les séances de sport, les manœuvres et le travail dans les services en tenant compte des contraintes liées à ces conditions météorologiques particulières.

Le port des EPI en situation opérationnelle a fait l'objet d'une note de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (sécurité information n°2018/2) notamment sur les interventions lors des feux d'espaces naturels et de forêts :

*En fonction de la nature de la végétation, des conditions météorologiques, des caractéristiques de la zone d'intervention, de la phase tactique, le niveau de protection individuelle sera adapté (renforcé/allégé) à la demande du chef d'agrès, du chef de groupe du chef de secteur ou du COS.*

Toute situation particulière ou préoccupante rencontrée sur intervention et/ou dans l'activité des centres devra faire l'objet d'une information immédiate par téléphone au CTA puis par fax au 02 54 51 54 55 (fax CODIS).

***Celle-ci devra être relayée par le chef de salle à l'officier CODIS qui en informera sans délai le Service de Santé et de Secours Médical et la chaîne de commandement.***

Cette mesure est applicable en période de fortes chaleurs.

Le Directeur

  
Colonel Hors Classe Léopold AIGUEPARSE